

## Rentrée scolaire 2019-2020 3<sup>e</sup> secondaire

Bonjour chers parents,

Nous sommes heureux que vous ayez choisi l'école Georges-Vanier afin d'assurer la réussite éducative de votre enfant. Cette année encore, nous procéderons à une rentrée progressive en deux temps :

- Du 23 au 27 août : cueillette des effets scolaires par niveau
- 28 août : première journée de classe régulière (jour 3)

### **Cueillette des effets scolaires :**

Votre enfant devra se présenter **le 26 août** à l'entrée principale des élèves selon la première lettre de son nom de famille et selon l'horaire ci-dessous :

A à J	K à Z
8 h 30	9 h 30

Il devra **porter le chandail polo de l'école** et avoir en sa possession les documents suivants :

- Fiche de renseignements personnels dûment complétée ;
- Fiche de santé complétée recto verso avec la signature du parent ou tuteur ;
- Respect du code vestimentaire signé ;
- Refus d'être filmé ou photographié (si applicable).

Au même moment, votre enfant recevra son horaire, son agenda et ses manuels scolaires. De plus, un casier lui sera assigné et un cadenas lui sera prêté pour l'année.

### **Paiement des frais scolaires**

Vous trouverez ci-joint la facture détaillée des frais scolaires.

Lors de la cueillette des effets scolaires, votre enfant devra acquitter la somme totale de la facture en argent comptant ou par mandat postal ou bancaire. **AUCUN CHÈQUE PERSONNEL NE SERA ACCEPTÉ.** Si vous êtes dans l'impossibilité de payer les frais scolaires en début d'année, veuillez nous contacter et il nous fera plaisir de prendre les arrangements nécessaires pour vous aider.

## **Uniforme scolaire**

Si vous n'avez pas encore commandé l'uniforme de votre enfant, vous pourrez vous procurer **CERTAINS** items puisque des représentants du fournisseur officiel, Raphaëlu, seront présents au gymnase de l'école. Vous pourrez donc y accéder via la porte extérieure du gymnase selon l'horaire suivant :

**Lundi 26 et mardi 27 août de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h.**

***Veillez prendre note que le port de l'uniforme scolaire sera obligatoire dès la première journée du calendrier régulier, soit le 28 août.*** À cet effet, nous vous invitons à remplir le formulaire ci-joint intitulé ***Respect du code vestimentaire.***

## **Correspondance**

Il arrive fréquemment que les lettres envoyées aux parents, via le sac à dos des enfants, ne parviennent jamais à destination. Ainsi, lors de la rentrée, il est important de nous fournir *une adresse de courriel valide* afin que nous puissions vous faire parvenir les communications importantes durant l'année. Vous pouvez en tout temps vérifier votre adresse courriel auprès de la secrétaire de niveau.

## **Début des cours réguliers**

Les cours réguliers débuteront le mercredi 28 août. Votre enfant sera attendu, tel que prévu, à son premier cours du jour 3, dès 8 h 15.

**Il est important de rappeler que la tenue vestimentaire de votre enfant devra être conforme au code vestimentaire en vigueur.**

Bonne rentrée scolaire à tous !

La direction